

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

États financiers annuels – 2024

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date



NEXTEDGE
CAPITAL

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États de la situation financière.....	6
États du résultat global	7
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Annexe du portefeuille	10
Notes annexes.....	13
Renseignements généraux.....	26

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire ») est responsable des états financiers de Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le « Fonds ») et de toute information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp., à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôles internes permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans l'intérêt de ses porteurs de parts.

Respectueusement,



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 31 mars 2025

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

États de la situation financière

Aux 31 décembre	Notes	2024	2023
ACTIF			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5, 6	5 707 161	21 743 665
Trésorerie		200 918	179 046
Marge		7 191	6 593
Souscriptions à recevoir		–	2 134
Dividendes à recevoir		12 250	56 444
Total de l'actif		5 927 520	21 981 289

PASSIF

Passifs courants

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5, 6	6 430	98 299
Distributions à verser		–	90 628
Rachats à payer		–	10 015
Frais d'administration à payer		23 790	21 810
Frais de gestion à payer	9, 10	21 890	90 649
Taxe de vente harmonisée à payer		4 908	9 629
Total du passif		57 018	321 030
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		5 870 502	21 660 259

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Catégorie A		697 185	792 182
Catégorie F		5 173 317	20 868 077
		5 870 502	21 660 259

Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie

Catégorie A	7	62 417	76 586
Catégorie F	7	450 216	1 983 895

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Catégorie A		11,17	10,34
Catégorie F		11,49	10,52

Approuvé par Next Edge Capital Corp.,



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	Notes	2024	2023
Produits			
Produits d'intérêts aux fins des distributions		29 290	71 124
Dividendes		431 836	592 626
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets		2 202	(923)
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements		2 274 006	74 519
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	6	(310 757)	746 320
Profit net sur les placements		1 963 249	820 839
Total des produits		2 426 577	1 483 666
Charges			
Frais de gestion	9, 10	134 997	174 292
Frais d'administration		187 601	132 416
Honoraires d'audit		92 619	60 823
Honoraires juridiques		31 531	39 585
Taxe de vente harmonisée		28 795	36 012
Coûts de transaction		23 814	35 395
Coûts liés à la présentation de l'information aux porteurs de parts		7 638	23 806
Honoraires du comité d'examen indépendant	10	14 426	18 747
Droits de garde		4 615	4 570
Charges d'intérêts		9 910	–
Retenue d'impôt à la source		222	–
		536 168	525 646
Moins : charges absorbées par le gestionnaire	10	(205 246)	(109 840)
Total des charges		330 922	415 806
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		2 095 655	1 067 860
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		120 522	30 016
Catégorie F		1 975 133	1 037 844
		2 095 655	1 067 860
Nombre moyen de parts en circulation			
Catégorie A		89 508	73 447
Catégorie F		1 320 882	1 920 210
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part			
Catégorie A		1,35	0,41
Catégorie F		1,50	0,54

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Catégorie A		
Au début de l'exercice	792 182	587 597
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	120 522	30 016
Opérations relatives aux parts rachetables		
Produit de l'émission de parts	267 500	298 469
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	51 874	37 656
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(486 333)	(123 039)
	(166 959)	213 086
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(48 560)	(38 517)
	(48 560)	(38 517)
À la fin de l'exercice	697 185	792 182
Catégorie F		
Au début de l'exercice	20 868 077	15 492 627
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 975 133	1 037 844
Opérations relatives aux parts rachetables		
Produit de l'émission de parts	2 954 129	7 799 450
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	509 423	746 272
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(20 435 262)	(3 191 194)
	(16 971 710)	5 354 528
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(698 183)	(1 016 922)
	(698 183)	(1 016 922)
À la fin de l'exercice	5 173 317	20 868 077

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 095 655	1 067 860
Ajustements de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	31 441 901	25 177 094
Achat de placements	(13 534 017)	(30 458 601)
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(2 202)	923
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	310 757	(746 320)
(Profit) net réalisé à la vente de placements	(2 274 006)	(74 519)
Augmentation (diminution) des dividendes à recevoir	44 194	(25 979)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et des charges à payer	(71 500)	92 393
Variation de la marge	(7 191)	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	18 003 591	(4 967 149)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(276 074)	(248 009)
Produit de l'émission de parts rachetables	3 223 763	8 124 705
Montant versé au rachat de parts rachetables	(20 931 610)	(3 304 218)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(17 983 921)	4 572 478
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	2 202	(923)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	21 872	(395 594)
Trésorerie au début de l'exercice	179 046	574 640
Trésorerie à la fin de l'exercice	200 918	179 046
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	29 290	71 124
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	475 808	566 647

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions	Titres par secteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	Positions acheteur (97,2 %)		
	Actions canadiennes (97,2 %)		
	Biens d'équipement (8,7 %)		
3 300	Groupe AtkinRéalisis inc.	190 836	251 658
2 630	Bombardier Inc.	144 664	257 083
	Total – Biens d'équipement	335 500	508 741
	Distribution de produits de consommation discrétionnaire et commerce de détail (4,3 %)		
1 800	Dollarama inc.	162 836	252 504
	Total – Distribution de produits de consommation discrétionnaire et commerce de détail	162 836	252 504
	Distribution de produits de consommation courante et commerce de détail (4,1 %)		
1 281	Les Compagnies Loblaw Itée	161 397	242 327
	Total – Distribution de produits de consommation courante et commerce de détail	161 397	242 327
	Énergie (21,8 %)		
5 792	Canadian Natural Resources Ltd.	237 691	257 049
4 200	Enbridge Inc.	235 909	256 242
8 838	PrairieSky Royalty Ltd.	196 104	247 729
7 400	South Bow Corp.	243 525	251 008
4 000	Tourmaline Oil Corp.	258 347	266 080
	Total – Énergie	1 171 576	1 278 108
	Fiducies de placement immobilier (FPI) d'actions (4,0 %)		
3 400	Fiducie de placement immobilier Granite	249 378	237 184
	Total – Fiducies de placement immobilier (FPI) d'actions	249 378	237 184
	Assurance (12,7 %)		
5 160	Great-West Lifeco Inc.	237 359	245 977
5 705	Société Financière Manuvie	199 668	251 933
2 920	Financière Sun Life inc.	199 127	249 222
	Total – Assurance	636 154	747 132
	Matières (14,6 %)		
2 182	Mines Agnico Eagle Ltée	154 405	245 388
11 100	Société Aurifère Barrick	256 787	247 419
3 905	Lundin Gold Inc.	133 624	119 727
2 995	Wheaton Precious Metals Corp.	193 448	242 325
	Total – Matières	738 264	854 859
	Médias et divertissement (8,5 %)		
3 798	Cogeco Communications inc.	223 373	255 795
7 802	Québecor inc.	249 883	245 763
	Total – Médias et divertissement	473 256	501 558

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions	Titres par secteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	Logiciels et services (3,6 %)		
27	Constellation Software Inc.	78 012	120 013
2 200	Lumine Group Inc.	76 078	90 508
	Total – Logiciels et services	154 090	210 521
	Transport (8,4 %)		
10 850	Air Canada	192 177	241 521
2 400	Canadian Pacific Kansas City Limitée	245 599	249 792
	Total – Transport	437 776	491 313
	Services publics (6,5 %)		
7 600	AltaGas Ltd.	217 812	254 448
2 700	Atco Canada Ltd.	116 233	128 466
	Total – Services publics	334 045	382 914
	Total des actions canadiennes	4 854 272	5 707 161
	Total des positions acheteur	4 854 272	5 707 161
	Positions vendeur (-0,1 %)		
	Options vendues (se reporter à l'information sur les options)	(9 053)	(6 430)
	Total des positions vendeur	(9 053)	(6 430)
	Coûts de transaction	(1 936)	–
	Total du portefeuille de placements (97,1 %)	4 843 283	5 700 731
	Trésorerie (3,4 %)		200 918
	Autres actifs, déduction faite des passifs (-0,5 %)		(31 147)
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)		5 870 502

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Information sur les options

Participation sous-jacente	Type d'options	Nombre d'options	Prix d'exercice (\$)	Date d'échéance	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Options vendues						
GRUPE ATKINRÉALIS INC, OPTION D'ACHAT À 76 \$, 17 JANV. 2025	Option d'achat	(17)	76	17 janvier 2025	(2 635)	(3 035)
DOLLARAMA INC, OPTION D'ACHAT À 145 \$, 17 JANV. 2025	Option d'achat	(8)	145	17 janvier 2025	(1 760)	(760)
ENBRIDGE INC, OPTION D'ACHAT À 60 \$, 3 JANV. 2025	Option d'achat	(12)	60	3 janvier 2025	(888)	(1 278)
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE, OPTION D'ACHAT À 195 \$, 17 JANV. 2025	Option d'achat	(8)	195	17 janvier 2025	(2 720)	(580)
TOURMALINE OIL CORP, OPTION D'ACHAT À 68,5 \$, 17 JANV. 2025	Option d'achat	(14)	69	17 janvier 2025	(1 050)	(777)
Total des options					(9 053)	(6 430)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Veritas Next Edge Premium Yield Fund (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement constitué comme une fiducie sous le régime des lois de la province de l'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 15 octobre 2021. Le Fonds est divisé en parts de participation (« parts ») qui représentent une participation dans le Fonds détenue par des porteurs de parts. Le Fonds compte trois catégories de parts : les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I. Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

L'objectif de placement du Fonds est de générer une croissance du capital et des revenus à long terme en investissant principalement dans les titres de participation d'émetteurs canadiens et de verser des distributions en espèces mensuelles. Le Fonds utilise des stratégies de vente d'options couvertes pour améliorer le rendement de son portefeuille de placements.

Le Fonds vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille de titres choisis par Veritas Asset Management Inc. à partir de résultats de recherche indépendants sur le marché des titres fournis par Veritas Investment Research Corporation, société du même groupe (le « portefeuille Veritas »). Le sous-conseiller du Fonds est Veritas Asset Management Inc. (le « sous-conseiller »).

Le Fonds est géré par Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire »). Le dépositaire, l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et l'agent d'évaluation du Fonds est Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le siège social du Fonds est situé au 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4, Canada.

Les états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 31 mars 2025.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les Normes IFRS de comptabilité, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») lors de la comptabilisation initiale et sont évalués à la JVRN. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Les instruments financiers comprennent des actifs et passifs financiers, comme les titres de participation, les instruments dérivés, la trésorerie et les autres créances clients et dettes fournisseurs. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque le Fonds a cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci.

Classement et évaluation

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Selon cette norme, les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. L'évaluation et la décision à l'égard du modèle économique utilisé représentent un jugement comptable. Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique qu'il applique pour gérer ces actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et son rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement et prendre des décisions. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

Plus spécifiquement, les placements, les actifs et passifs dérivés et les ventes à découvert, le cas échéant, du Fonds sont évalués à la JVRN. L'obligation du Fonds relative à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN s'approche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, une entité doit comptabiliser une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG. Les actifs financiers détenus par le Fonds qui sont évalués à la JVRN ne seront pas assujettis à la nouvelle exigence relative à la comptabilisation d'une correction de valeur.

Pour ce qui est des créances, le Fonds prend en considération l'analyse des données historiques et les informations prospectives pour déterminer toute perte de crédit attendue. À la date des présents états financiers, toutes les créances doivent être réglées dans un avenir rapproché. Le Fonds estime que la probabilité de défaillance est presque nulle puisque ces instruments présentent un faible risque de défaillance et que la capacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles dans un avenir rapproché est solide. Aucune correction de valeur n'a été comptabilisée puisqu'une telle dépréciation n'aurait pas d'incidences significatives sur les états financiers.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont évalués par le gestionnaire en fonction des derniers renseignements publiés. Les titres à revenu fixe, les débentures et les autres instruments d'emprunt, y compris les placements à court terme, sont évalués selon une cote fournie par des courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Le Fonds peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le Fonds – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour les positions vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elles soient liquidées ou expirées.

La prime payée à l'achat d'une option est constatée à titre d'actif dans les états de la situation financière. La prime est évaluée à la clôture de chaque jour ouvrable ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, du jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une « date d'évaluation ») à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global. Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est liquidée, le Fonds réalise un profit ou subit une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option d'achat ou de vente est constatée à titre de passif dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un profit égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est liquidée, le Fonds réalise un profit ou subit une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit réalisé ou la perte subie. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût du placement sous-jacent qu'avait acheté le Fonds. Le profit ou la perte que réalise ou subit le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est liquidée est constaté à titre de « Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements » dans les états du résultat global.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date d'évaluation est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux fins des états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts aux fins de distribution sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés.

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi. Le revenu de dividendes est présenté avant les retenues d'impôt à la source non recouvrables, qui sont présentées séparément dans les états du résultat global.

Les « produits d'intérêts aux fins de distribution » qui figurent dans les états du résultat global correspondent aux versements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les profits et pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation d'un exercice à l'autre de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont imputés au résultat net de l'exercice.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

La juste valeur des placements de portefeuille, des avoirs et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change de clôture en vigueur à la date d'évaluation. Les produits, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

Les profits et pertes de change se rapportant à la trésorerie et aux montants à recevoir et à payer sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets », et les profits et pertes de change se rapportant aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction ou à la JVRN sont présentés sous les postes « Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie au cours de l'exercice.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables à chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts sont affectés à la catégorie correspondante en conséquence. Toutes les charges d'exploitation sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès du Fonds.

Imposition

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « loi de l'impôt »). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout l'exercice doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 8.

4. NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 18 *Présentation et informations à fournir*

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers* et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La norme vise à améliorer la compatibilité et la transparence des états financiers au moyen d'un état du résultat global plus structuré. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait être touché par ces changements, particulièrement la catégorie « exploitation ». Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 ainsi que son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations à fournir.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les activités du Fonds l'exposent à divers risques dont le risque de concentration du portefeuille, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change et l'autre risque de prix). Le Fonds est également exposé au risque lié au secteur des marchandises, au risque lié aux emprunts, au risque de crédit, au risque lié à la cybersécurité, au risque lié aux dérivés, au risque lié aux titres de participation, au risque lié au partage de renseignements fiscaux, au risque de taux d'intérêt, au risque lié aux lois et aux litiges, au risque de levier financier, au risque lié aux catégories multiples, au risque lié aux options, au risque lié à la volatilité des cours, au risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres et au risque lié aux prêts de titres, au risque lié au secteur, au risque lié aux ventes à découvert, au risque lié aux marchés boursiers, au risque lié aux porteurs de titres importants et au risque fiscal.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture ou à d'autres fins, conformément à son objectif de placement et en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le Fonds peut recourir à la couverture du risque de change pour minimiser le risque de change associé à la détention de titres étrangers. Le Fonds peut notamment recourir aux dérivés suivants : des options non négociées en bourse, des contrats à terme, des contrats à terme standardisés et des swaps. Le Fonds peut également vendre à découvert certains titres conformément au Règlement 81-102. Les ventes à découvert seront effectuées de façon sélective et en fonction des circonstances. Pour ce faire, le Fonds emprunte les titres qu'il vend à découvert, et est dans l'obligation de rendre les titres empruntés au prêteur à une date ultérieure. Le Fonds est tenu de verser au prêteur toute distribution déclarée sur les titres empruntés, ainsi que les frais d'emprunt des titres. Pour rendre les titres empruntés, le Fonds achète les mêmes titres à une date ultérieure, ce qui génère en général un profit sur la vente à découvert pour le Fonds si le cours des titres a diminué à cette date. Les activités de vente à découvert du Fonds sont soumises aux restrictions prévues dans le Règlement 81-102 (et aux exigences qui visent les fonds communs de placement alternatifs).

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres pour générer des rendements supplémentaires, sous réserve, dans chaque cas, de restrictions au moins aussi rigoureuses que celles qui sont exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Risque de concentration du portefeuille

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actif, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Comme le mandat du Fonds est d'investir principalement dans les titres de participation de sociétés qui bénéficieront de la hausse des prix des marchandises et de la construction d'infrastructures, le Fonds est exposé aux risques propres au secteur des marchandises, lequel est présenté ci-après. Veuillez vous reporter à l'annexe du portefeuille pour consulter la liste du portefeuille du Fonds.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Les tableaux suivants résument les risques de concentration des placements auxquels le Fonds est exposé en raison de son objectif de placement. La répartition du portefeuille du Fonds peut varier en raison des opérations du portefeuille.

Portefeuille par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Actions canadiennes	97,2 %	100,4 %
Options sur actions	(0,1) %	(0,5) %
Total des placements	97,1 %	99,9 %
Trésorerie	3,4 %	0,8 %
Autres passifs nets	(0,5) %	(0,7) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

Portefeuille par secteur	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Énergie	21,8 %	17,2 %
FPI d'actions	4,0 %	–
Transport	8,4 %	7,6 %
Services publics	6,5 %	14,6 %
Médias et divertissement	8,5 %	5,4 %
Biens d'équipement	8,7 %	4,0 %
Logiciels et services	3,6 %	11,4 %
Services de télécommunication	–	3,6 %
Automobiles et pièces automobiles	–	3,7 %
Matières	14,6 %	10,9 %
Distribution de produits de consommation courante et commerce de détail	4,1 %	7,4 %
Distribution de produits de consommation discrétionnaire et commerce de détail	4,3 %	3,4 %
Assurance	12,7 %	7,4 %
Services aux consommateurs	–	3,8 %
Options sur actions	(0,1) %	(0,5) %
Total des placements	97,1 %	99,9 %
Trésorerie	3,4 %	0,8 %
Autres passifs nets	(0,5) %	(0,7) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

Portefeuille par pays	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Canada	97,1 %	99,9 %
Total des placements	97,1 %	99,9 %
Trésorerie	3,4 %	0,8 %
Autres passifs nets	(0,5) %	(0,7) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur du titre ou la contrepartie d'un instrument financier ne puisse pas répondre à ses exigences financières. La juste valeur d'un titre de créance tient compte de la notation de l'émetteur. La valeur comptable des titres de créance, telle qu'elle est présentée dans l'annexe du portefeuille, représente l'exposition au risque de crédit du Fonds. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés est fondée sur le profit latent du Fonds sur les obligations contractuelles avec la contrepartie à la date des états financiers. L'exposition au risque de crédit des autres actifs du Fonds est représentée par leur valeur comptable, telle qu'elle est présentée dans les états de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie chaque jour. La politique du Fonds consiste à avoir la majeure partie des placements de son portefeuille en titres négociés en bourse et liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement cédés sur le marché).

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des actions non cotées qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements précis, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité du Fonds quotidiennement. Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2024

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	–	21 890	21 890
Passifs financiers à la JVRN	6 430	–	6 430
Taxe de vente harmonisée à payer	–	4 908	4 908
Frais d'administration à payer	–	23 790	23 790
	6 430	50 588	57 018

31 décembre 2023

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Passifs financiers à la JVRN	98 299	–	98 299
Rachats à payer	10 015	–	10 015
Frais de gestion à payer	–	90 649	90 649
Frais d'administration à payer	–	21 810	21 810
Distributions à verser	90 628	–	90 628
Taxe de vente harmonisée à payer	–	9 629	9 629
	198 942	122 088	321 030

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Cependant, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée ci-dessus soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les risques qui suivent comprennent des analyses de sensibilité qui montrent l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. En pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

a) Risque de change

Le Fonds investit dans des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements donnent lieu à un risque de change, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

Les tableaux ci-dessous indiquent les devises à l'égard desquelles le Fonds avait une exposition importante aux 31 décembre 2024 et 2023 en dollars canadiens. Le tableau indique aussi l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'un raffermissement ou d'un affaiblissement de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 décembre 2024			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Monnaie	Monétaire	Exposition	Total	Non		
		Non monétaire		Monétaire	monétaire	Total
Dollar américain	18 176	12 553	30 729	909	628	1 537
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,3 %	0,2 %	0,5 %	–	–	–

31 décembre 2023			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Monnaie	Monétaire	Exposition	Total	Non		
		Non monétaire		Monétaire	monétaire	Total
Dollar américain	41 316	12 638	53 954	2 066	632	2 698
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,2 %	0,1 %	0,3 %	–	–	–

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des placements de portefeuille fluctue du fait des variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement de portefeuille ou par l'ensemble des facteurs touchant tous les placements négociés sur le marché ou dans un segment de marché. Tous les placements de portefeuille présentent un risque de perte de capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur. Pour connaître la répartition par titre et par secteur de la valeur liquidative du Fonds, veuillez vous reporter à l'annexe du portefeuille. La sensibilité du Fonds par rapport à l'indice de référence n'est pas incluse dans les présentes, car, du point de vue statistique, la période de négociation n'est pas assez longue pour permettre d'établir une corrélation significative entre le rendement du portefeuille de placements du Fonds et l'indice de référence pertinent.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données d'entrée utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – les données d'entrée sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 – les données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Niveau 3 – une ou plusieurs données d'entrée importantes utilisées par une technique d'évaluation sont non observables pour établir la juste valeur des instruments.

Au 31 décembre 2024, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – position acheteur	5 707 161	–	–	5 707 161
Options vendues	(6 430)	–	–	(6 430)
	5 700 731	–	–	5 700 731

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – position acheteur	21 743 665	–	–	21 743 665
Options vendues	(98 299)	–	–	(98 299)
	21 645 366	–	–	21 645 366

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Le Fonds ne détenait aucun titre de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

7. PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds offrait trois catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune part de catégorie I en circulation. La catégorie de parts choisie a une incidence sur les commissions à payer par un investisseur, les frais de gestion à payer par le Fonds et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Toutes les catégories ont les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente et les commissions de service. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigent de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller peut exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A, ce qui réduirait le montant investi dans les parts de catégorie A du Fonds.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Catégorie A		
Solde au début	76 586	56 417
Parts émises en contrepartie	25 303	28 344
Parts réinvesties	4 766	3 639
Parts rachetées	(44 238)	(11 814)
Solde à la fin	62 417	76 586

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Catégorie F		
Solde au début	1 983 895	1 479 532
Parts émises en contrepartie	269 401	740 005
Parts réinvesties	46 769	71 291
Parts rachetées	(1 849 849)	(306 933)
Solde à la fin	450 216	1 983 895

Gestion du capital

Le capital du Fonds est représenté comme l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans son prospectus simplifié.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus simplifié;
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées;
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

8. IMPÔT SUR LE REVENU

Le Fonds répondait à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens donné à ce terme par la loi de l'impôt au 1^{er} janvier 2023.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds distribue chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait des pertes en capital de 33 199 \$ (2023 – 33 199 \$) et des pertes autres qu'en capital de néant (2023 – néant) aux fins fiscales.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

9. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de gestion annuels (% de la valeur liquidative de la catégorie du Fonds)	
Catégorie	Frais de gestion^{1, 2}
Parts de catégorie A	1,80 %
Parts de catégorie F	0,80 %
Parts de catégorie I	Frais de gestion négociés directement versés au gestionnaire (jusqu'à un maximum de 0,80 %)

1. Majorés de la TVH applicable.
2. À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion renoncer à une partie des frais de gestion, ce qui donne lieu à une réduction des frais de gestion imputés. S'il renonce à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation en tout temps et sans préavis aux porteurs de parts ni consentement de ceux-ci.

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les « frais de gestion ») à un taux annuel maximal de i) 1,80 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie A; ii) 0,80 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie F, et iii) une tranche négociée de la valeur liquidative (jusqu'à concurrence de 0,80 %), calculés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables. Le gestionnaire utilise ces frais de gestion aux fins du paiement des commissions de vente et de suivi aux courtiers inscrits au placement des parts du Fonds.

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation. Ces charges incluent, mais sans s'y limiter, les courtages, les taxes, les honoraires d'audit, les honoraires d'avocat, les frais de garde, la rémunération de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres, les honoraires du fiduciaire et les frais de dépôt, les charges d'intérêts, les frais d'administration, les frais de participation des organismes de réglementation, les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports financiers ou aux autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus.

Le président du comité d'examen indépendant touche actuellement une rétribution annuelle de 12 000 \$, et les autres membres du comité d'examen indépendant touchent actuellement une rétribution annuelle de 9 000 \$, majorée du remboursement de leurs frais. La rétribution et les frais des membres du comité d'examen indépendant seront réglés par le gestionnaire des Fonds au prorata en fonction du temps qui a été consacré aux activités de chaque Fonds.

À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion payer la totalité ou une partie des frais supplémentaires qui seraient autrement payables par le Fonds. Se reporter à la note 10.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 9). Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevé à 134 997 \$ (2023 – 174 292 \$) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 21 890 \$ au 31 décembre 2024 (2023 – 90 649 \$) sont présentés dans les états de la situation financière.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Notes annexes (suite)

b) Charges d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le gestionnaire a absorbé des charges de 205 246 \$ (2023 – 109 840 \$) présentées dans les états du résultat global. Le gestionnaire absorbe les charges à sa seule discrétion et peut cesser d'absorber les charges en tout temps.

c) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant attribuable au Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 14 426 \$ (2023 – 18 747 \$).

11. TENSIONS MONDIALES

Les conflits militaires en cours dans le monde ont continué d'avoir des répercussions négatives sur les marchés des capitaux et les économies à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale, incluant notamment une volatilité importante sur les marchés, des pressions inflationnistes, l'augmentation des taux d'intérêt, l'augmentation du risque de crédit, des tensions sur les marchés des marchandises, la volatilité des taux de change et la perturbation des activités commerciales. Dans le contexte actuel d'incertitude accrue et de volatilité sur les marchés, le gestionnaire continue de surveiller de près son incidence sur l'exposition au risque du Fonds.

Veritas Next Edge Premium Yield Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
18 King Street East, Suite 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

DÉPOSITAIRE, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AUDITEUR

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

www.deloitte.ca

CONSEILLER JURIDIQUE

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
333 Bay Street, Suite 2400
Toronto (Ontario) M5H 2T6

www.fasken.com

SOUS-CONSEILLER

Veritas Asset Management Inc.
100 Wellington Street West
TD West Tower, Suite 3110, PO Box 80
Toronto (Ontario) M5K 1E7

<https://veritasfunds.com>

COURTIER

BMO Marchés des capitaux – Services de courtage
primaire
100 King Street West, 6th Floor
Toronto (Ontario) M5X 1H3

www.bmocm.com

Next Edge Capital Corp.
18 King Street East, Suite 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com